

APERÇU

Au cours de la dernière décennie, le gouvernement canadien a entrepris diverses démarches pour accorder une grande priorité aux enfants et à leur bien-être. Ces démarches comprennent des stratégies relatives aux politiques, des programmes nouveaux et enrichis, des modifications législatives et des initiatives menées avec les secteurs bénévoles et privés. On pense ici à la Prestation nationale pour enfants et au Programme d'action nationale pour les enfants, programmes au cœur desquels se situent la vision et les valeurs reliés aux enfants, fondées sur la conviction que le bien-être des enfants est une priorité pour tous les Canadiens et Canadiennes.



La réduction de la pauvreté, notamment dans les familles ayant des enfants, est une priorité constante des gouvernements au Canada. En plus de l'insécurité et des difficultés économiques, la pauvreté entraîne souvent une perte de possibilités de participer de façon significative à la vie sociale et publique. Parmi les mesures importantes qui ont été prises pour résoudre le problème de la pauvreté des familles et des enfants, on compte la création du système de la Prestation nationale pour enfants, une initiative conjointe des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et des Premières nations. Cette dernière prévoit des mesures simultanées provenant de tous les ordres de gouvernement. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent pour faire de l'investissement dans l'enfance une priorité nationale. Cette coopération entre les gouvernements au profit des enfants est le pivot du système de la Prestation nationale pour enfants.

Avant la mise en œuvre de l'initiative en juillet 1998, les parents ayant un faible revenu recevaient des allocations familiales plus faibles que celles des parents vivant de l'aide sociale. Par conséquent, les parents devaient souvent choisir entre le fait de demeurer prestataires de l'aide sociale afin de continuer à recevoir les allocations importantes destinées aux enfants ou celui de se trouver un emploi et ainsi risquer de perdre ces prestations.

La Prestation nationale pour enfants comporte objectifs : aider à prévenir et à réduire la pauvreté chez les enfants, aider les parents de famille à faible revenu à intégrer le marché du travail et réduire les chevauchements et les doublons de programmes par une harmonisation plus rigoureuse des programmes et une administration simplifiée.



MODE DE FONCTIONNEMENT

Le gouvernement du Canada offre sa contribution à la Prestation nationale pour enfants par l'entremise du régime fiscal. Dans les budgets de 1997 et de 1998, il a investi 1,7 milliard de dollars annuellement dans cette initiative nationale. Cet investissement s'est poursuivi dans les budgets de 1999 et de 2000 avec un investissement supplémentaire de 850 millions de dollars par année. Par conséquent, le soutien du gouvernement fédéral au revenu des familles ayant des enfants a augmenté d'environ 40 p. 100. La majeure partie de cet investissement supplémentaire vise les familles à faible revenu ayant des enfants.

La Prestation nationale pour enfants allie les prestations financières aux parents, sous forme de Prestation fiscale canadienne pour enfants, avec une disponibilité et une accessibilité accrues aux programmes et aux mesures de soutien à l'intérieur de la collectivité. La Prestation fiscale canadienne pour enfants allie la prestation fiscale pour enfants et le supplément de la Prestation nationale pour enfants pour assurer un paiement mensuel aux familles ayant des enfants âgés de moins de 18 ans.

La Prestation nationale pour enfants combine de nouveaux investissements fédéraux avec de « nouvelles répartitions » de ressources provinciales, territoriales et des Premières nations. Le gouvernement fédéral a augmenté son soutien du revenu à toutes les familles à faible revenu par l'entremise de la Prestation fiscale canadienne pour enfants et du supplément de la Prestation nationale pour enfants, en veillant à ce que personne ne reçoive moins d'argent que les années précédentes. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les Premières nations rajustent leurs versements d'aide sociale pour les prestataires ayant des enfants par un montant égal à l'augmentation fédérale. Ces rajustements sont ensuite « réinvestis » dans des programmes communautaires pour les familles à faible revenu.

Les enfants bien encadrés aujourd'hui ont plus de chances de devenir des adultes sains, responsables et attentionnés.

La Prestation nationale pour enfants est un nouvel investissement de taille au profit des enfants canadiens.

- La Prestation nationale pour enfants : Rapport d'étape 1999

INVESTISSEMENTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX AU PROFIT DES ENFANTS

Lorsqu'une province ou un territoire investit plus que la valeur de ses rajustements à l'aide sociale, AINC peut accroître les ressources financières accordées à ces provinces et territoires pour faire en sorte que les enfants et les familles des Premières nations aient accès à un niveau équivalent de programmes et de services offerts dans l'ensemble de la compétence. C'était le cas en Saskatchewan et au Yukon.

Saskatchewan

Dans la première phase de la Prestation nationale pour enfants (1998-1999), la Saskatchewan a investi au total 13,01 millions de dollars dans les initiatives reliées à la Prestation nationale pour enfants durant une période de neuf mois allant du 1er juillet 1998 au 31 mars 1999. La province a consacré des fonds de réinvestissement à trois nouveaux programmes visant les enfants : le régime de prestations pour enfants de la Saskatchewan, le supplément au revenu gagné de la Saskatchewan et les prestations de santé pour les familles. D'autres fonds fédéraux étaient requis pour s'assurer que des programmes de soutien du revenu comparables étaient disponibles pour les Premières nations en Saskatchewan.

Yukon

En 1999-2000, le Yukon a investi environ 600 000 dollars en fonds supplémentaires pour mettre en œuvre la prestation pour enfants du Yukon, une prestation qui assure un revenu supplémentaire aux familles à faible revenu, qu'elles soient composées de travailleurs à petit salaire ou de prestataires. Le versement de fonds va au-delà des fonds de réinvestissement libérés par la mise en place de la seconde phase de la Prestation nationale pour enfants de 1998-1999 et compense donc les dépenses en aide sociale du gouvernement du Yukon. Au Yukon, AINC finance l'aide sociale accordée à tous les Indiens inscrits dans le territoire, aussi bien dans les réserves qu'à l'extérieur de celles-ci.

La prestation pour enfants du Yukon est un programme universel destiné à toutes les familles ayant des enfants âgés de moins de 18 ans. Elle vise à faire en sorte que les familles prestataires de l'aide sociale et les familles à faible revenu au Yukon reçoivent un appui financier suffisant pour les aider à élever leurs enfants. La prestation est non imposable et n'est pas considérée comme revenu dans le calcul des prestations d'aide sociale. Une allocation complète de 300 \$ par année et par enfant est mise à la disposition des familles dont le revenu net est inférieur à 16 700 \$.

RÉSUMÉ

Conformément aux objectifs de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants, ces programmes visent à prévenir et à réduire le niveau de pauvreté chez les enfants, à promouvoir la réintégration du marché du travail et à réduire les chevauchements et les dédoublements.

PREMIÈRE NATION DE MUSKODAY, EN SASKATCHEWAN

En utilisant les fonds de la Prestation nationale pour enfants, cette collectivité a mis en place un programme qui enseigne les connaissances pratiques de base, dont le maintien de l'engagement à un nouvel emploi, l'adaptation aux heures de travail, la gestion du temps, la gestion de l'argent, le sens des responsabilités et le leadership. Ce programme est offert aux parents et les aide à acquérir les compétences nécessaires pour prendre part au marché du travail.